



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN
Tél. : 03 87 28 30 80
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.ridgen @moselle.gouv.fr
Réf. : PR

Monsieur le Maire
de la commune de Saint-Avold
36, Boulevard de Lorraine
BP 10019
57501 SAINT-AVOLD

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant l'extension d'une mare à pélobates en forêt de protection à St Avold

Metz, le 26 JAN. 2015

PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Extension de la surface en eau d'une mare à pélobates en forêt de protection de SAINT-AVOLD

Ce dossier a été déposé par : l'Office National des Forêts – Agence de Metz, représenté par M. Gérard MULLER 3, Boulevard Paixhans à 57000 METZ.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2014-00152** en date du 12 janvier 2015, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER